

Accords salariaux 2023 : des résultats mitigés

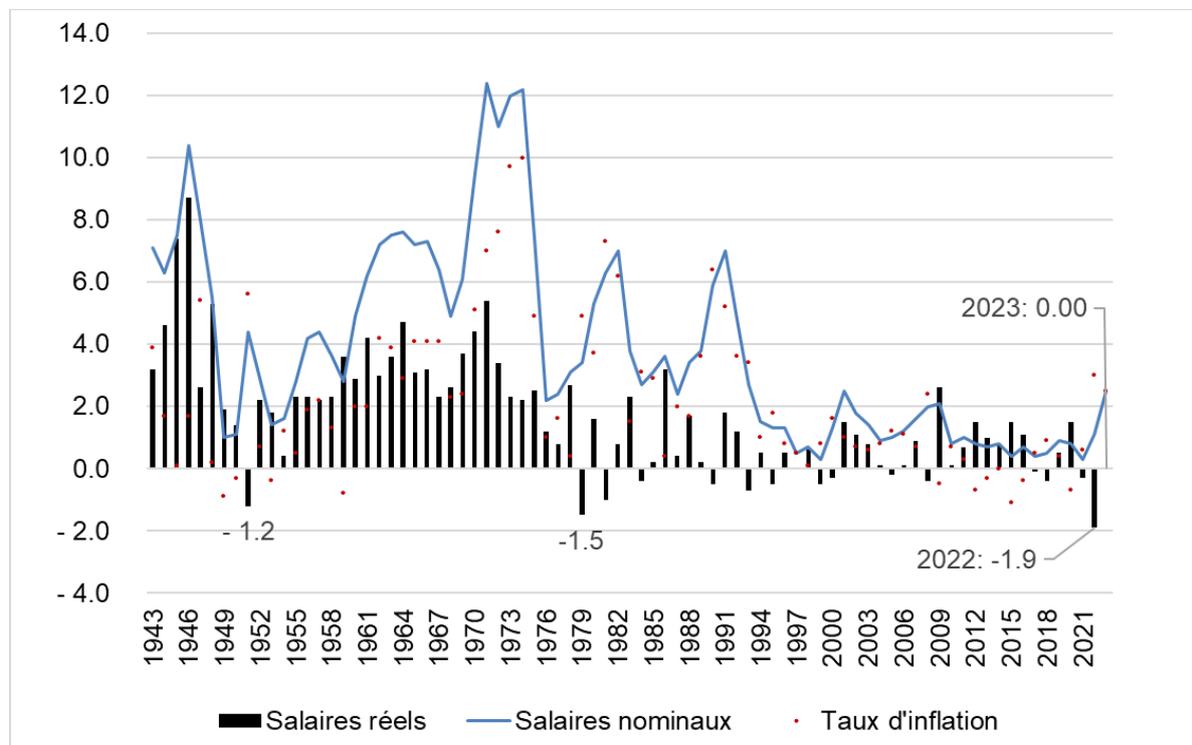
En 2022, les travailleurs et travailleuses ont dû faire face à la plus forte baisse des salaires réels depuis 80 ans. En conséquence, le moral des consommateurs a chuté à un niveau historiquement bas. Et ce, malgré une excellente situation de l'emploi et une pénurie croissante de main-d'œuvre. Malgré cela, les négociations salariales ont été difficiles dans de nombreuses branches. Les syndicats et les fédérations professionnelles ont certes pu négocier les plus fortes augmentations salariales de ces 20 dernières années, mais cela ne compense que partiellement l'inflation.

Thomas Bauer, responsable de la politique économique de Travail.Suisse

Toutes les parties prenantes savaient que les négociations salariales de cette année seraient exigeantes. Malgré une excellente situation de l'emploi et une pénurie croissante de main-d'œuvre, les salaires réels ont baissé de près de deux pour cent en 2022. Cela correspond à la plus forte perte de pouvoir d'achat des 80 dernières années.

Évolution des salaires nominaux et réels 1943-2023

Office fédéral de la statistique, Travail.Suisse, variation par rapport à l'année précédente en %.



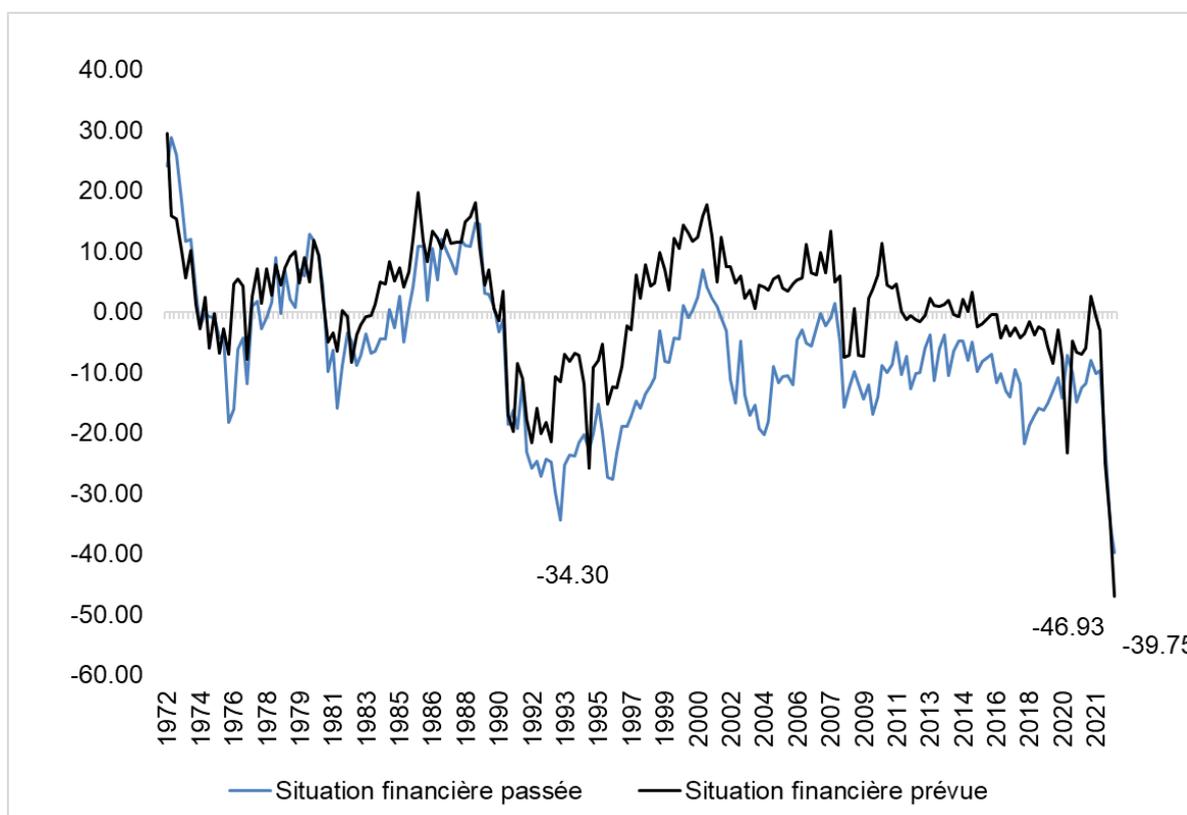
Forte augmentation du coût de la vie

Le coût de la vie des salarié-e-s à bas et moyens revenus a augmenté nettement plus qu'il n'y paraît au vu du taux d'inflation. Nous partons actuellement du principe que le coût de la vie des salarié-e-s à bas revenus a augmenté d'environ 4% en 2022, celui de ceux à revenus moyens d'environ 3,5%. Pour les salarié-e-s à très hauts revenus, l'augmentation du coût de la vie ne devrait en revanche se situer qu'entre 1 et 2 %. Cela s'explique avant tout par le fait que les salarié-e-s à bas et moyens revenus doivent dépenser entre 70% et 100% de leur revenu en biens et services. Ils ressentent donc l'inflation sur presque chaque franc qu'ils gagnent.

La situation financière des ménages s'est nettement détériorée suite à la forte hausse des prix. L'enquête du Seco montre là aussi une détérioration de la situation financière des ménages sans précédent depuis le début de l'enquête.

Situation financière passée et prévue des ménages - 1997-2022

Secrétariat d'État à l'économie (Seco)



Une amélioration en vue ? La pression sur le pouvoir d'achat se poursuit en 2023

L'année prochaine apportera-t-elle une amélioration par rapport au coût de la vie ? Non, d'abord parce que la hausse des prix se maintiendra - les prix ne reviendront pas au niveau de 2021. Ensuite, parce que le coût de la vie continuera d'augmenter en 2023. Travail.Suisse s'attend à un taux d'inflation de 2,5% pour l'année prochaine. Il est donc légèrement inférieur à celui de cette année (3%), mais reste supérieur à la moyenne à long terme. Les raisons de la poursuite de la hausse de l'inflation sont entre autres

- la persistance de prix élevés de l'énergie, qui entraînent une augmentation des coûts de production, par exemple pour les prix des denrées alimentaires,
- des prix de l'électricité plus élevés,

- l'augmentation des loyers et des coûts des hypothèques en raison de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de l'immigration.

A cela s'ajoute une forte augmentation des primes d'assurance-maladie de 6,6% en moyenne. Ainsi, les travailleurs à bas et moyens revenus seront confrontés en 2023 à des augmentations de coûts que légèrement inférieures à celles de 2022, la hausse du coût de la vie se poursuivant également l'année prochaine.

Le Parlement a renoncé à prendre des mesures efficaces à court et moyen terme dans les domaines des primes d'assurance-maladie et du logement, par exemple pour réduire les primes d'assurance-maladie ou l'examen des rendements des logements locatifs. Cela montre que les travailleurs et travailleuses ne peuvent pas attendre du Parlement un soutien pour maintenir leur pouvoir d'achat.

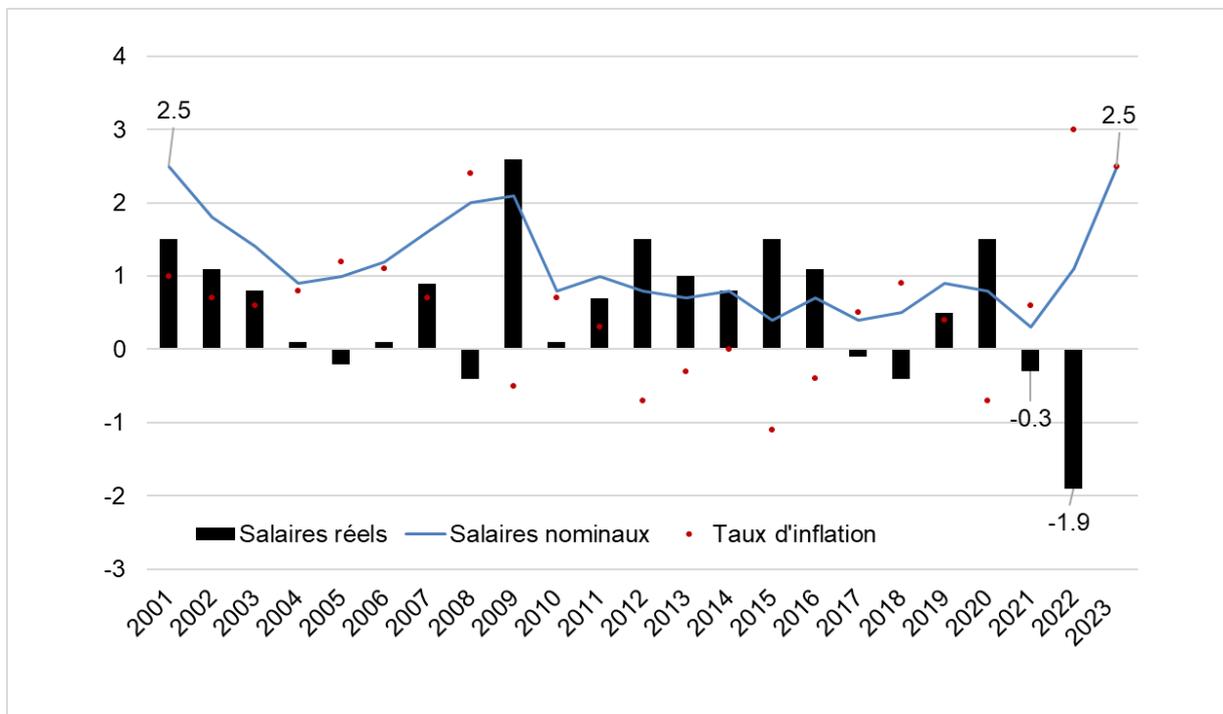
Le travail des syndicats et des fédérations professionnelles lors des négociations salariales était donc d'autant plus urgent. Ma collègue et mes collègues vous présenteront ci-après les résultats détaillés des branches. Mais avant cela, je me permets de tirer quelques conclusions générales. Il y a deux bonnes nouvelles et une mauvaise. Tout d'abord, les deux bonnes nouvelles :

Les plus fortes augmentations de salaire depuis 20 ans

La première bonne nouvelle concerne le niveau des salaires négociés par rapport aux années précédentes. Les syndicats et les fédérations professionnelles ont négocié les plus fortes augmentations de salaire depuis au moins 20 ans. Nous prévoyons une augmentation des salaires d'environ 2,5% pour l'année à venir. Les augmentations des salaires nominaux se situent ainsi à un niveau que l'on avait atteint pour la dernière fois en 2001.

Evolution des salaires nominaux et réels 2001-2023

Office fédéral de la statistique, Travail.Suisse, variation par rapport à l'année précédente en %.

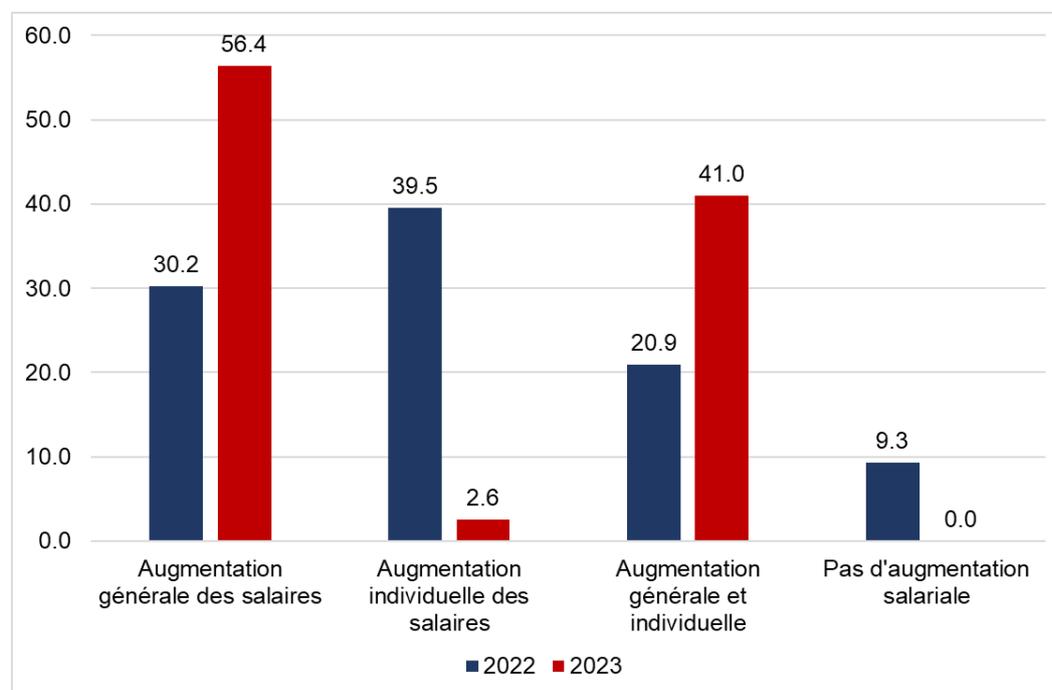


Augmentations générales des salaires dans 97% des négociations

La deuxième bonne nouvelle concerne les augmentations générales de salaire : ce qui a été décisif cette année, ce n'est pas seulement le fait que l'on a réussi à négocier des augmentations de salaire significatives, mais aussi qu'elles soient versées à tous les salarié-e-s. Cela signifie des augmentations de salaire générales et pas seulement individuelles. La hausse des prix affecte tous les salarié-e-s, c'est pourquoi il faut des augmentations de salaire pour tous les travailleurs et travailleuses. Cela a très bien fonctionné cette année. Dans 56% des négociations, seules des augmentations générales ont été accordées, dans 41% des cas, des augmentations individuelles ont été accordées en plus des augmentations générales. On a donc pu obtenir des augmentations générales dans 97% des négociations. Il n'y a pas eu de négociations sans aucune augmentation. A titre de comparaison, l'année dernière, des augmentations générales de salaire n'avaient pu être obtenues que dans 50% des négociations.

Accords salariaux généraux et individuels pour 2022 et 2023

Conventions de Syna, transfair et Hotel & Gastro Union, en % de tous les résultats des négociations



Les augmentations salariales ne pourront pas compenser le taux d'inflation en 2022

J'en viens maintenant à la mauvaise nouvelle : bien que les syndicats et les fédérations professionnelles aient négocié les plus fortes augmentations de salaire depuis 20 ans, celles-ci ne peuvent pas compenser l'inflation et la hausse du coût de la vie de 2022. Avec des augmentations salariales de 2,5% en moyenne, elles sont inférieures au taux d'inflation de 3%. Par conséquent, il n'y a pas de compensation complète de l'inflation.

Deux exigences

Les réactions des fédérations ont été claires et nettes : il n'a jamais été aussi difficile de négocier ne serait-ce que la compensation du renchérissement pour les travailleurs et travailleuses. Cela ne doit pas être le cas. Trop d'employeurs ont désappris à gérer la hausse des prix. Le signe le plus frappant est celui des employeurs qui essaient d'amadouer leurs employé-e-s avec des paiements uniques ou des bons d'achat.

La première revendication concerne donc la compensation automatique du renchérissement. Elle doit être réintroduite dans toutes les conventions collectives de travail. La compensation du renchérissement ne doit pas être une affaire de négociation.

La deuxième revendication concerne le niveau parlementaire. La politique a laissé tomber les travailleurs et travailleuses face à la baisse du pouvoir d'achat. Dans aucun autre pays européen, on ne trouve un parlement aussi inactif qu'en Suisse face à la baisse du pouvoir d'achat. Travail.Suisse demande des mesures concernant les deux plus gros postes budgétaires des ménages suisses, les dépenses de santé et les frais de logement. Premièrement, il faut augmenter les réductions de primes et les étendre à de plus larges couches de la population. Deuxièmement, il faut régulièrement contrôler et limiter les rendements des loyers. C'est la seule manière de limiter la forte hausse des coûts du logement, conséquence de l'augmentation des charges, des taux d'intérêt et de la forte immigration.

Je donne ainsi la parole à ma collègue et à mes collègues pour les résultats détaillés.